

Chère Madame,

Je viens vers vous à la demande de Karen Taïeb, Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, suite à votre sollicitation concernant l'enseigne « Au Nègre Joyeux ». Actuellement en déplacement, Karen Taïeb m'a demandé de vous faire part des éléments suivants.

Dans le cadre de l'édition 2016 du budget participatif, un projet de restauration de l'enseigne « Au Nègre Joyeux » et de l'apposition d'une plaque explicative a été plébiscitée par les parisiens. Cette enseigne est une propriété de la Ville de Paris.

A l'issue de ce vote, le bandeau de bois et le tableau composant l'enseigne ont été restaurés avec le plus grand soin par le Musée Carnavalet.

Concernant la repose de cette enseigne, le Conseil de Paris de septembre 2017 a voté la délibération 2017 DAC 724, laquelle stipulait de manière claire que « n'étant pas en adéquation avec les valeurs antiracistes portées par notre époque et notre ville, celle-ci ne saurait demeurer dans l'espace public ». Cette décision fait écho à ce que la Ville avait impulsé dès 2002, en débaptisant la rue Richepance, esclavagiste, pour lui donner le nom du Chevalier de Saint-Georges (8^e arrondissement) ou encore à l'instar du Bal Nègre qui s'appelle depuis 2017 le Bal Blomet (15^e arrondissement). Par ailleurs, le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage a reconnu que cette enseigne pouvait choquer.

Ainsi, il a été acté que cette enseigne trouvera toute sa place, avec la rigueur scientifique et historique qui s'impose, au Musée Carnavalet, dont le tableau fera partie des collections permanentes dès sa réouverture en 2020. En invitant, par le biais d'un dispositif de médiation et de valorisation patrimoniale, les riverains et les passants à se rendre au Musée Carnavalet, l'immeuble du 14 rue Mouffetard sera ainsi associé à cette mémoire.

Ce dispositif prendra la forme d'une plaque explicative pour lequel un comité scientifique ad hoc a été réuni par le Comité d'Histoire de la Ville de Paris. Le texte ci-après est celui prévu pour cette plaque sur laquelle figureront également une photographie du bâtiment prise par Eugène Atget et un QR Code qui permettra de prolonger numériquement l'histoire de cette enseigne et de sa nécessaire remise en contexte.

« Cette enseigne de la chocolaterie « Au Nègre Joyeux » date de 1897. Elle se trouvait sur l'immeuble du 14 rue Mouffetard.

L'image de l'homme noir et le mot « nègre », sur le bandeau supérieur, renvoient à l'histoire de l'esclavage, aboli en France en 1848. Ils sont souvent utilisés à cette époque pour la publicité de produits alimentaires tel que le chocolat, importé des colonies. Ici, l'homme vêtu d'un costume datant du 18^e siècle, qui s'apprête à se servir « joyeusement », est une représentation parodique inversant cette image courante d'un serviteur noir. Une telle iconographie témoigne des clichés et des stéréotypes racistes répandus à la fin du 19^e siècle.

Déposé et restauré par la Ville de Paris, le tableau de l'enseigne est aujourd'hui exposé au musée Carnavalet, 16 rue des Francs Bourgeois, Paris 3^e. Le bandeau est quant à lui conservé dans les réserves du même musée ».

Enfin, il convient de rappeler que ce tableau et ce bandeau ont fait l'objet à plusieurs reprises de dégradations par jets de peinture et autres projectiles et que le coût de la restauration a été important. Leur conservation dans un musée permettra de les préserver dans les meilleures conditions.

En espérant avoir répondu à vos questions.

Très cordialement,

Mathilde Rébeillé-Borgella
Cheffe de cabinet de Karen Taïeb
Adjointe à la Maire de Paris en charge du Patrimoine
5 rue Lobau • 75004 Paris